**Participation du public – Synthèse**

**Projet d’arrêté relatif à l’amélioration à la collecte de données sur les captures accidentelles d’espèces protégées et à l’expérimentation de dispositifs techniques de réduction des captures accidentelles de dauphin commun à bord de navires de pêche sous pavillon français**

**Soumis à la consultation du public du 2 décembre au 23 décembre 2022**

**Contexte et objectifs du projet de texte :**

**1°) Nombre total d’observations reçues :**

109 avis ont été déposés sur le site du Ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire. Parmi ces avis, 2 avis n’apportait aucun commentaire. 1 avis était un doublon.

106 avis est donc recevable.

* 22 avis sont défavorables en l’état sans apporter de précision supplémentaire.
* 3 avis sont favorables.
* 81 avis sont défavorable à l’arrêté et proposent une explication ou des modifications.

Pour information, 15 avis ont été déposés en dehors de la période de consultation et ne sont donc pas pris en compte.

**2°) Synthèse des observations émises :**

* 7 avis réclame l’interdiction du chalutage ou du chalutage en bœuf ou des navires usines.
* 65 avis estiment que les mesures proposées par l’administration sont insuffisantes et inadaptées en matière de protection des dauphins. D’après ces commentaires, elles n’empêcheraient pas la première cause de mortalité des dauphins dans le golfe de Gascogne à savoir la pêche non sélective et affameraient les dauphins en les éloignant de leur zone de chasse. Certains réclament la mise en place de fermetures spatio-temporelles ainsi que l’interdiction de « méthodes de pêche les plus destructrices ».
* 43 avis sont contre l’instauration de « perturbations acoustiques supplémentaire », certains commentaires estimant que leur plus-value n’est pas prouvé scientifiquement.
* 1 avis est uniquement favorable à l’instauration de caméras embarquées. 27 autres demandent l’installation de caméra pour l’ensemble des navires de pêche. 1 avis propose un cahier des charges techniques pour ces caméras (vision nocturne, balise GPS, communication automatique de data avec carte SIM, détection automatique lorsque le navire quitte le port, transmission des données automatique à l’ONG Sea Shepherd origins). 2 avis demandent une obligation de visionnage par agent de la fonction publique.
* 1 avis s’interroge sur le manque d’expérimentation pour les autres espèces (dauphins bleu et blanc, tortue marine et oiseaux matin notamment Puffin des Baléares).
* 29 avis souhaitent que soient créés des espaces protégés où la pêche soit interdite et 3 avis ajoutent que soit également interdite la pêche une partie de l’année.
* 15 avis s’interroge sur le fait que les captures accidentelles ne soient pas déjà déclarées ou souhaitent qu’elles le soient réellement (demande de plus de transparence).
* 6 avis souhaitent que le système de quotas soit revu en adoptant une approche durable ou écosystémique. 1 demande à ce que ceux-ci soient réduit en collaboration avec les pêcheurs tout en augmentant les prix pour les restaurateurs et les consommateurs.
* 3 avis demande l’établissement de temps de repos biologique.
* 1 avis propose d’interdire la pêche pendant au moins deux mois qui correspondrait à la période de reproduction du bar et 2 avis proposent d’interdire en même temps le passage des navires usines à cette même période.
* 1 avis indique voir sur les étals des poissonniers des espèces protégées.
* 1 avis estime qu’il faut plus de donnée sur l’état des captures accidentelles (condition de la mort, trace visibles, prélèvement biologique…) ainsi que la mise en place d’observateur embarqué. Il est à noter que la présence d’observateur embarqué est déjà prévue dans un arrêté ministériel.
* 1 avis souhaite que soit créé un « Ministère faune et flore, biodiversité ».
* 1 avis souhaite que soit mené des tests avec des filets équipés de LED.